

VERS UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
POUR PLUS DE VIE
DANS LES TERRITOIRES

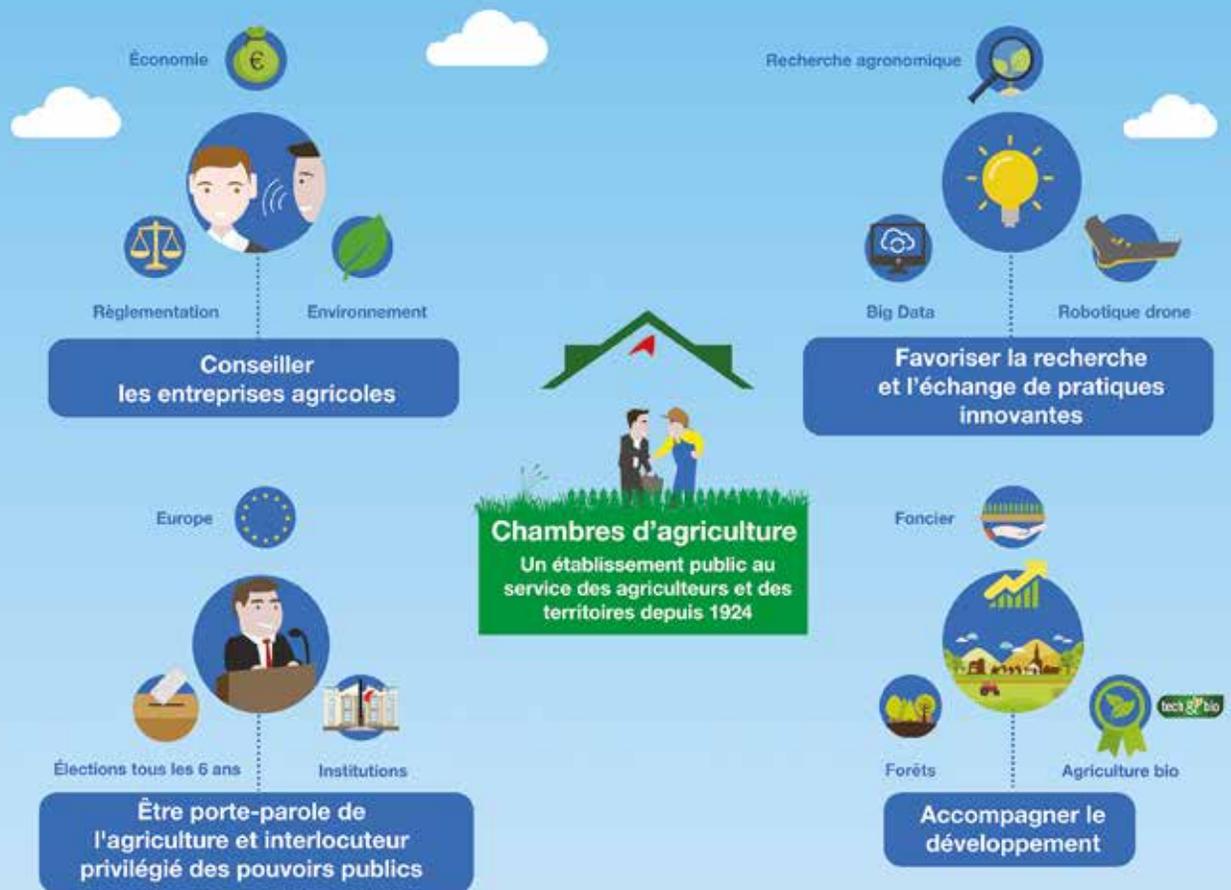
LES CHAMBRES D'AGRICULTURE S'ENGAGENT POUR LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Valorisation du Bois et Territoire
Panorama d'activités 2018



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE



467 500
agriculteurs

103
établissements
89 Chambres départementales
ou interdépartementales
13 Chambres régionales

4200
élus
Corps électoral d'environ
3 millions de personnes
et **50000** groupements
professionnels

8325
collaborateurs dont
6730
ingénieurs et techniciens

8000
agriculteurs engagés
dans le réseau
Bienvenue à la ferme

86% des Chambres d'agriculture ont obtenu
la certification pour leurs services

1er réseau de conseil agricole
et territorial certifié

ÉDITO



Les Chambres d'agriculture accompagnent tous les propriétaires forestiers

La filière forêt bois française est à la croisée d'enjeux économiques, climatiques, environnementaux, territoriaux majeurs. **Enjeux économiques** quand le déficit commercial de cette filière représente 5,4 milliards d'euros, soit 11 % du déficit total de balance commerciale ; **enjeu climatique** quand la forêt et le bois permettent de stocker 8 milliards de tonnes de CO₂, et séquestrent chaque année 12 % des émissions française de gaz à effet de serre ; **enjeux environnementaux** quand la forêt abrite 80 % de la biodiversité terrestre à l'échelle mondiale ; enfin **enjeux territoriaux et agricoles** : 17 millions d'ha de forêt publique et privée couvrent 30 % du territoire hexagonal, quand les forêts au contact des espaces agricoles participent à la diversité des paysages et de l'attractivité des territoires ruraux.



Les Chambres d'agriculture conservent 25 % des 18 millions d'euros qu'elles collectent au titre de de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) en nature de forêt. Ces 4,9 millions d'euros cofinancent les actions de développement forestier conduites par les Chambres dans les territoires. Les 75 % restant sont reversés au CNPF, aux Communes forestières et au Ministère de l'Agriculture. En contrepartie de l'imposition qu'elles conservent sur les immeubles forestiers, les Chambres d'agriculture interviennent auprès de tous les propriétaires forestiers à travers des actions de conseil. Si certains propriétaires exercent par ailleurs le métier d'agriculteur, la légitimité des Chambres d'agriculture en matière de conseil forestier ne saurait se limiter à cette seule catégorie socioprofessionnelle.

Nous nous efforçons de proposer un conseil indépendant, libre de tout engagement économique partisan, transversal, intégrant l'ensemble des enjeux des territoires. Cette approche est gage d'un développement durable de nos territoires.

L'implication de nos 85 agents de terrain a montré notre capacité à accompagner les propriétaires dans la gestion de leurs actifs forestiers. Cela se traduit notamment par des niveaux de mobilisation de bois inédits. Ce déploiement efficace de nos savoir-faire est le fruit d'une approche complémentaire de la gestion des forêts et des espaces agricoles, que la diversité de nos métiers rend possible. A travers la qualité de leurs actions (l'accompagnement des propriétaires, le conseil, les diagnostics-études...) les Chambres d'agriculture affirment leur crédibilité auprès des propriétaires forestiers et des partenaires des territoires, notamment les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux.

Le programme « Valorisation du Bois et Territoire » est mis en œuvre par les Chambres d'agriculture. Il a été co-élaboré par des représentants des Chambres d'agriculture, du CNPF, des CRPF, des communes forestières, de l'ONF, des syndicats... qui se sont engagés pour la mise en œuvre des orientations fixées à travers les 14 Actions de Développement de la filière Forêt-bois (ADF) construites et validées collectivement le 2 février 2018, pour une période de sept ans.

Après un an et demi de travail, le lancement du programme « Valorisation du Bois et Territoire » en 2018 aura montré que les Chambres d'agriculture se sont résolument engagées à contribuer à répondre aux enjeux forestiers d'aujourd'hui et de demain.

Claude Cochonneau
Président de Chambres d'agriculture France

Dominique Chalumeaux
Secrétaire Général de Chambres d'agriculture France

LES MISSIONS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DANS LE CODE FORESTIER

Les Chambres départementales et régionales d'agriculture ont compétence pour contribuer à la mise en valeur des bois et forêts et promouvoir les activités agricoles en lien avec la forêt.

Conformément au code forestier (Article L322-1), elles conduisent des actions concernant :

- La mise en valeur des bois et forêts appartenant à des particuliers ;
- Le développement des activités associant agriculture et forêt, notamment l'agroforesterie ;
- La promotion de l'emploi du bois d'œuvre et de l'utilisation énergétique du bois ;
- L'assistance juridique et comptable dans le domaine de l'emploi en forêt ;
- La formation et la vulgarisation des techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces objectifs.

L'ACTION FORESTIÈRE DES CHAMBRES DANS LES TERRITOIRES

Les actions de développement forestier menées par les Chambres d'agriculture se déclinent largement à l'échelle de la propriété individuelle comme dans le cadre d'approches collectives, à travers l'animation de groupes techniques de propriétaires (qu'ils soient formalisés ou non), de visites de chantiers ou d'entreprises avec des propriétaires moteurs...

Les Chambres d'agriculture interviennent également pour le compte de collectivités (Conseil Départemental, agglomérations, communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux ...) dans le cadre de projets de territoires ou d'aménagements particuliers, en lien avec les problématiques forestières. Elles participent aussi en tant que facilitateurs à des projets de restructuration foncière, notamment par des échanges amiables d'immeubles ruraux. De par leur action et leur connaissance des propriétaires, les Chambres d'agriculture sont des interlocuteurs privilégiés d'opérateurs fonciers tels que les SAFER.

Organisation régionale des activités de développement forestier

Dans le cadre de la régionalisation du réseau des Chambres d'agriculture, les activités de développement forestier sont coordonnées au niveau régional par les Services communs régionaux « Valorisation du Bois et Territoire » (VBT).

Le programme « Valorisation du Bois et Territoire » (VBT)

Les Services communs VBT mettent notamment en œuvre le programme pluriannuel « Valorisation du Bois et Territoire », relatif à l'ensemble des activités de développement forestier menées par les Chambres et financées par la quote-part de la TATFNB revenant aux Chambres au titre de leurs activités forestières (4,9 millions d'euros). Le présent rapport d'activités présente le bilan de la première année de fonctionnement de ce programme en 2018.

Les Chambres d'agriculture s'appuient sur des partenariats locaux robustes avec l'ensemble des acteurs de la forêt. Des comités d'orientation régionaux ont été constitués pour assurer la pérennité de ces partenariats et leur déploiement au-delà du programme « Valorisation du Bois et Territoire » pour la co-construction de projets communs.

A travers quelques exemples d'actions phares, ce rapport d'activité 2018 décrit, comment, avec leurs partenaires, les Chambres d'agriculture ont contribué au développement forestier par la mise en œuvre de neuf programmes régionaux «Valorisation du Bois et Territoire». Ces actions sont mises en œuvre par les Chambres d'agriculture en relation avec le Centre National de la Propriété Forestière, les Communes Forestières (et leur fédération nationale) et l'Office national des forêts.

CADRAGE NATIONAL DU PROGRAMME VALORISATION DU BOIS ET TERRITOIRE

14

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Foncier, valeur ajoutée, dessertes, équilibre sylvocynégétique, agroforesterie, emploi en forêt, bois d'œuvre, bois énergie, animation locale, conseil, formation, groupes, communication, gouvernance

9

PROGRAMMES RÉGIONAUX

Auvergne Rhône-Alpes
Bretagne
Bourgogne-Franche-Comté
Grand Est
Hauts-de-France
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Conseil Forêt Mobilisation
Développement Expérimentation
Animation Desserte Agroforesterie
Foncier Innovation Communication
Liaison Accompagnement
Ressource Bois Territoire



LE DÉVELOPPEMENT FORESTIER NOTRE VISION

Accompagner les propriétaires forestiers vers la multiperformance pour plus de vie dans les territoires.

La force des Chambres d'agriculture : leur ancrage territorial

Là où elles ont développé une activité forestière, les Chambres d'agriculture ont acquis une notoriété fondée sur leur capacité à faire dialoguer des acteurs représentant les mondes forestiers, agricoles et urbains qui composent nos territoires.

L'ACTION FORESTIÈRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE NE SAURAIT SE RÉDUIRE À LA SEULE MOBILISATION DE BOIS

A travers leur logo « Agricultures et Territoires », les Chambres d'agriculture se positionnent résolument comme des acteurs généralistes, multi-compétents, au service du monde rural, y compris forestier, engagés pour la multi-performance des territoires.

Dans l'objectif d'alimenter la filière économique forêt-bois, les conseillers des Chambres d'agriculture développent des compétences multiples et sont en mesure de répondre à chacun des enjeux de la structuration des filières et de proposer une véritable action collective impliquant les espaces et les acteurs forestiers et agricoles pour plus de vie dans les territoires.

Le développement forestier évolue

Le développement forestier doit évoluer pour devenir plus efficient au regard des moyens humains et financiers mobilisés. De nouvelles thématiques de gestion émergent : changement climatique, attentes des citoyens... Pour relever ces nouveaux défis, les Chambres d'agriculture élargissent leur palette d'action en conséquence.

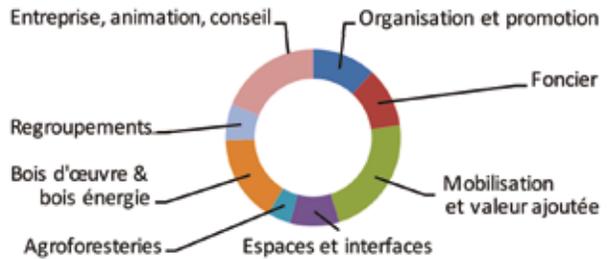
Des valeurs à défendre

- Un conseil indépendant et de qualité auprès des propriétaires forestiers et des collectivités
- Une excellente connaissance du terrain et des acteurs
- Un conseil transversal intégrant l'ensemble des enjeux d'un territoire : agriculture, urbanisme et forêt, environnement
- Les groupes de développement comme clé d'entrée principale pour l'expérimentation et la diffusion des itinéraires et des autres innovations
- Un fonctionnement en partenariat avec les autres acteurs des territoires (ONF, CNPF, Communes forestières, ONCFS, ...)

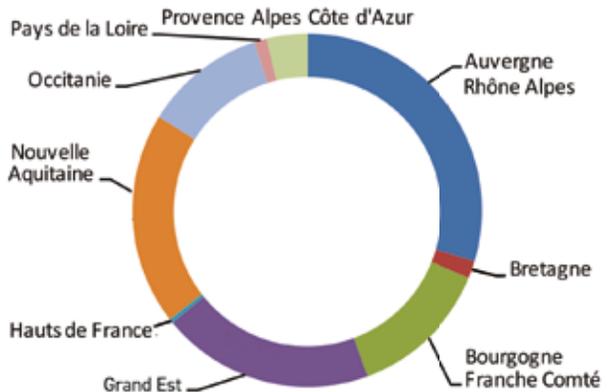
4,9 MILLIONS D'EUROS
ENGAGÉS CHAQUE ANNÉE

RÉPARTITION DES MOYENS (BUDGET 2018)

par thématique de développement...

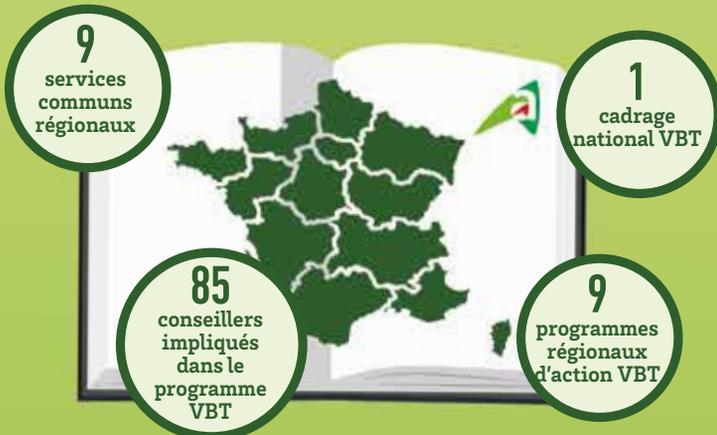


... et par région



Former
Conseiller
Promouvoir
Animer
Dialoguer avec les territoires
Vulgariser
Mobiliser
Adapter
Innover
Rassembler
Défendre
...

NOTRE ORGANISATION POUR LA FORÊT EN 2018



SYLVOPASTORALISME

INTERFACE FORÊT/PÂTURAGE

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET LES AGRICULTEURS,...

SERVICE PUBLIC

1 800
visites-conseil

INDÉPENDANCE

2 300
propriétaires formés

CONSEIL

210 000 m³ de bois mobilisés
grâce à l'action des chambres

GESTION DURABLE



ÉCHANGES DE PARCELLES

MOBILISATION
DE BOIS



CHANTIER COLLECTIF



... CONTRIBUENT AU DEVELOPPEMENT FORESTIER DANS LES TERRITOIRES, ...



PARTENARIATS

ONF

CNPF

FRANSYLVA

SYNDICATS

COOPERATIVES

COLLECTIVITÉS

COMMUNES FORESTIERES

PEFC

ASSOCIATIONS

OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE

RENFORT projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (FEADER)

Copilotage APCA/FNCOFOR,

Outils de diagnostic et d'aide à la décision

Gestion du foncier forestier

Pilotage des équilibres forêt gibier

Structuration de filières bois territorialisées

... S'INVESTISSENT DANS LA RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION



ANIMATION ET CO-ANIMATION

1/4 des 140 Groupes de progrès de la forêt privée

4 GIEE Agroforestiers

5 GIEEF créés ou en cours de création



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS

Chapitre 1 - S'organiser, contribuer à la gouvernance et promouvoir la filière

- Représenter la voix des Chambres d'agriculture dans le débat forestier
- Un service commun et un programme régional pour la valorisation du bois et des territoires : l'exemple des Chambres d'agriculture du Grand Est
- Unis pour la mobilisation des bois en Nouvelle-Aquitaine
- Des fiches questions/réponses diffusées sur le portail web de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France

P 12-13



Chapitre 2 - Appuyer la structuration du foncier

- Les bourses foncières : regrouper pour mieux gérer et mieux mobiliser
- « Biens Vacants et Sans Maître » et « Bourse Foncière », une démarche pour améliorer le foncier - Zoom sur la commune de Blondfontaine (Haute-Saône)
- « La Nouvelle-Aquitaine ne s'en friche pas ! »

P 14-15

Chapitre 3 - Accompagner la mobilisation pour une bonne valeur ajoutée conservée dans les territoires

- Mobilisation des bois en forêt privée morcelée et travaux d'intérêt général sur le plateau de la Féclaz
- La Fruitière de gestion forestière du Haut-Jura
- Un outil pour la mobilisation groupée, le Plan d'Actions Sylvicoles
- Produire du bois bûche : vers la professionnalisation des agriculteurs
- « Le PSG : un outil en forêt morcelée de montagne »

P 16-19

Chapitre 4 - Assurer une complémentarité efficace entre les espaces

- Accompagner les Associations Foncières Pastorales dans des actions de réouverture des espaces enfrichés
- SCOT, PLU et enjeux forestiers
- Une application signalement dégât de gibier créée en Nouvelle-Aquitaine !
- Biodiversité et transition écologique via la reconquête pastorale

P 20-23



Chapitre 5 - Accompagner le développement de l'agroforesterie

- L'agroforesterie, une voie pour la diversification des exploitations agricoles
- Auxil'haie : une appli pour des haies riches en auxiliaires de culture
- Agroforesterie et pâturage intensif en rotation
- Création de l'association de planteurs « Haies Ariégeoises »
- Etude d'un projet agroforestier intra-parcellaire à titre démonstratif et expérimental

P 24-25

Chapitre 6 - Promouvoir l'utilisation du bois sous toutes ses formes

- Promouvoir le bois dans les bâtiments agricoles
- Partenariat Chambre d'agriculture - CAUE pour la promotion de l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments agricoles
- Grâce aux CUMA, le bois énergie se développe dans les filières territorialisées
- Elevage : et si on essayait le paillage bois ?
- Etude technico-économique sur la mobilisation de bois énergie en forêt bretonne

P 26-29



Chapitre 7 - Accompagner dans toutes ses formes le regroupement de propriétaires

- Exemple d'une extension d'ASA
- Animation autour de la création d'un GIEFF
- De l'impulsion suscitée par un CETEF à la structuration d'un nouveau GIEE

P 30-31

Chapitre 8 - Accompagner la création d'entreprise, l'animation territoriale, la formation et le conseil

- Un accompagnement des formalités des entreprises forestières indispensable
- Envie de faire le point ? Une question ? Un problème ? Besoin d'aide ? Une visite-conseil s'impose !
- En Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui du CPFA, le CRPF et les Chambres fédèrent leurs compétences pour l'animation des groupements forestiers
- Suivi d'expérimentations forestières dans le cadre d'un Référentiel Régional

P 32-33



CHAPITRE 1

S'ORGANISER, CONTRIBUER À LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET PROMOUVOIR LA FILIÈRE

©RENOUVÉL C. - Chambre d'agriculture de la Vienne



Représenter la voix des Chambres d'agriculture dans le débat forestier

L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (Chambres d'agriculture France - APCA) est l'interlocuteur du réseau consulaire auprès des pouvoirs publics français et européens, des instances internationales ainsi que des partenaires publics ou privés. Elle exerce une mission d'animation, d'appui et de conseil auprès des Chambres dans chacun de leurs domaines d'intervention.

A ce titre, la tête de réseau des Chambres d'agriculture contribue aux travaux du Copa-Cogeca au niveau européen, elle est aussi membre du conseil supérieur de la forêt et du bois et contribue aux travaux du RMT Aforce (Adaptation des forêts au changement climatique). Elle est aussi membre du bureau de PEFC France.

A travers ces différentes contributions l'établissement constitue le porte-voix du réseau des Chambres d'agriculture sur la scène nationale et européenne.

En outre, l'APCA coordonne le programme Valorisation du bois et territoire, appuyant ainsi l'organisation de l'action forestière de développement du réseau des Chambres d'agriculture. La contribution de l'APCA dans le programme est double : institutionnelle d'une part, à travers son rôle de représentation, et communicationnelle d'autre part, afin d'améliorer la visibilité des actions menées par ces établissements consulaires sur la thématique forestière.



La multiplicité des acteurs intervenant dans le domaine du développement forestier, de l'amont à l'aval, nécessite une organisation collective et concertée des activités. En amont de la filière, en forêt privée et en forêt publique, les Chambres d'agriculture ont cherché à favoriser la cohérence entre leurs actions de développement forestier et celles de leurs partenaires, notamment le CNPF et les Communes Forestières. Des relations de travail et de collaboration avec l'aval de la filière et avec les autres acteurs forestiers sont en cours de déploiement. Pendant la période 2018, les Chambres d'agriculture sont également parvenu à réorganiser leur action aux niveaux régional et national pour plus d'efficacité au service de la filière-forêt bois.



Un service commun et un programme régional pour la valorisation du bois et des territoires : l'exemple des Chambres d'agriculture du Grand Est

Les **Chambres d'agriculture de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, des Vosges, d'Alsace et la Chambre régionale d'agriculture du Grand Est** coordonnent leurs activités de développement forestier, de promotion du bois et d'agroforesterie au sein d'un service commun régional « Valorisation du Bois et Territoire », dont les activités sont définies dans un programme régional « Valorisation du Bois et Territoire », dans l'objectif de satisfaire les besoins de la filière forêt bois, et de traiter de manière globale les enjeux majeurs économiques, climatiques, environnementaux, territoriaux et agricoles auxquels nos forêts font face.

Les activités de développement forestier du programme sont mises en œuvre dans les territoires par près de 28 collaborateurs dont 12 conseillers forestiers, au profit des propriétaires forestiers et des agriculteurs, en parfaite cohérence et en cohésion avec les actions menées par le CRPF, les COFOR, et les associations et syndicats de propriétaires.

Ce service commun est inséré dans un réseau au sein duquel il participe à la transversalité des actions menées dans les espaces forestiers et agricoles. Enfin, ce service commun s'inscrit pleinement dans la gouvernance du Grand Est, assurant ainsi une représentation des Chambres dans les instances régionales comme la Commission régionale de la forêt et du bois et ses différents organes.



Unis pour la mobilisation des bois en Nouvelle-Aquitaine

Par le biais du service commun « Valorisation du Bois et Territoire », **les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine** et le CRPF se sont liés pour répondre à un appel à projet régional « mobilisation des bois 2018 ». Le projet UNIFORMOB (Unis pour la Mobilisation des Bois), porté par la **Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine** (CRANA), prévoit la répartition suivante des rôles : le pilotage technique et administratif du programme est assuré par le service commun « Valorisation du Bois et Territoire » de la **Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine** et l'animation technique des équipes est assurée par le CRPF Nouvelle-Aquitaine.

Une méthode concertée de mobilisation a été élaborée pour apporter aux propriétaires les conseils nécessaires afin d'inscrire l'exploitation de leur forêt dans une démarche de gestion durable en vue d'une mobilisation supplémentaire de bois. Dans ce cadre, le propriétaire pourra choisir de gérer sa forêt de manière individuelle, mais il sera incité à se rattacher à une gestion collective à travers un PSG concerté, voire un GIEEF. Ce nouveau programme partenarial « grande » région mobilise 11 ETP en complément du programme « Valorisation du Bois et Territoire » et s'inscrit dans le renforcement du partenariat existant entre le CRPF et les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.



Des fiches questions/réponses diffusées sur le portail web de la Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France

La qualité de l'expérience juridique et réglementaire des Chambres d'agriculture en matière forestière a conduit de nombreux propriétaires à nous consulter sur des sujets variés, tels que l'application du droit de préférence ou la manière de déterminer le prix d'une parcelle boisée. Afin d'y répondre efficacement et pour anticiper d'autres sollicitations, des fiches didactiques et pédagogiques présentant les principales questions récurrentes que nous étions amenés à traiter ont été conçues. Si initialement, ces fiches étaient transmises aux personnes sollicitant un conseil, elles ont vocation à être mises en ligne sur le site internet de la chambre régionale d'agriculture Hauts de France.

Les premières fiches ont abordé l'application du droit de préférence, les obligations réglementaires préalables au défrichement d'une parcelle boisée, les démarches préalables à la plantation d'une terre agricole.

CHAPITRE 2

APPUYER LA STRUCTURATION DU FONCIER

©DUPEUBLE M. - Chambre d'agriculture d'Alsace



Les bourses foncières : regrouper pour mieux gérer et mieux mobiliser

Le morcellement de la petite forêt privée est défavorable à une bonne gestion forestière, notamment parce qu'il constitue un obstacle à la mobilisation des bois. La bourse foncière mise en place par le syndicat Forestiers privés des Vosges et animée par la **Chambre d'Agriculture des Vosges** et le CRPF Grand Est contribue à lever cette contrainte.

Un propriétaire forestier souhaitant vendre une parcelle peut s'inscrire gratuitement à la bourse foncière en adressant une demande à l'un des trois partenaires. Il mandate ainsi les acteurs compétents pour faire la promotion de sa parcelle à la vente.

Le technicien de secteur procède alors à une description de la parcelle. Il identifie ensuite les voisins et les informe par courrier de la mise en vente : privilégier les voisins permet d'accroître les chances de créer des unités de gestion cohérentes dans lesquelles la mobilisation des bois est plus aisée.

Lorsqu'un voisin manifeste son intérêt pour la parcelle, le technicien communique les coordonnées du vendeur afin de permettre aux deux parties de se rencontrer pour s'entendre sur les modalités de la vente. Dans le cas contraire, la parcelle est mise en ligne sur le site internet de Forestiers privés des Vosges pour une diffusion élargie.

Chiffres clés

Animation secteur Chambre dans les Vosges

122 parcelles vendues correspondant
à **56** hectares

La structure du foncier est présentée comme une des principales causes du manque de dynamisme de la filière bois. Fortes de leur expérience dans ce domaine, les Chambres d'agriculture ont accompagné diverses actions de structuration du foncier, échanges de parcelles, agrandissement des unités de gestion, rassemblement de propriétaires et de parcelles autour d'associations syndicales, bourses foncières... témoignant d'un savoir-faire solide.



« Biens Vacants et Sans Maître » et « Bourse Foncière », une démarche pour améliorer le foncier - Zoom sur la commune de Blondfontaine (Haute-Saône)

Sur le territoire communal de Blondfontaine, une procédure de recherche de Biens Vacants et Sans Maître a été engagée en 2016 par le Chargé de mission départemental des Communes Forestières (COFOR). Cette opération a permis à la commune d'acquérir environ 10 ha correspondant à 175 parcelles.

Par la suite, l'ensemble des propriétaires privés de la commune ont été informés qu'ils pouvaient participer à une « bourse foncière » afin de faciliter une restructuration de l'ensemble des massifs forestiers. Cette opération conduite par le Conseiller forestier de la Chambre d'agriculture, en collaboration avec le CRPF, s'est inscrite dans le cadre d'un Plan de Développement de Massif (PDM). Cette opération a permis de regrouper 14 ha correspondant à 155 parcelles appartenant à 31 propriétaires.

Pour finir, la commune vend ou échange les parcelles non soumises au régime forestier qu'elle possède dans les massifs, ainsi que des parcelles issues de la démarche de recherche de Biens Vacants et Sans Maître.

A l'échelle communale, plus de 250 parcelles pourront trouver acquéreur suite à l'élaboration d'une typologie des peuplements forestiers et à la définition d'une grille de prix élaborés par un gestionnaire forestier.



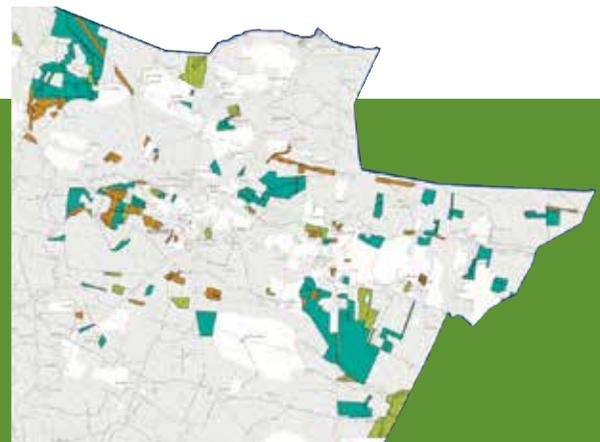
« La Nouvelle-Aquitaine ne s'en friche pas ! »

Les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine se penchent sur la question de la valorisation du foncier à travers des actions agricoles et forestières.

L'action « Friches » initiée en 2015 par la **Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne** a pour objectif de recenser les surfaces de friches dans l'ensemble du département, puis dans un second temps d'envisager les opérations à mener pour recréer de la valeur ajoutée sur ces terres délaissées, notamment par la plantation de peupliers.

Cette action se déroule en partenariat avec les collectivités locales, les coopératives forestières et tout opérateur intéressé. Notamment, en 2016, un partenariat est conclu avec la Société Forestière, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations. De 2015 à fin juin 2018, 64 communes sont enquêtées en Lot-et-Garonne. Il reste 255 communes à explorer pour couvrir l'ensemble du département !

Dans le même souci d'optimisation des flux économiques dans les territoires, tout en préservant les intérêts des agriculteurs et des propriétaires forestiers, la **Chambre d'agriculture des Landes** participe activement aux groupes de travail associant les Services de l'Etat, le Conseil départemental des Landes, le CRPF et le Syndicat des Sylviculteurs du Sud Ouest, pour mener une réflexion partagée autour d'une gestion équilibrée de l'espace rural. Ce groupe de travail réalise un inventaire cartographique des terres appelées « parcelles à valorisées » (PAV). A ce jour, cette méthodologie a été mise en œuvre dans cinq communautés de communes, selon une approche par commune. Les résultats de ces enquêtes seront mobilisés pour la rédaction de plans d'action.



Chiffres clés

Pour la commune :

- **10 ha** d'enclaves privées résorbées qui bénéficieront du régime forestier
- conservation de certaines parcelles pour la création d'une future desserte

Pour les propriétaires privés :

- **105 ha** restructurés en îlots
- **23 %** augmentation moyenne de la surface des propriétés

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES



Mobilisation des bois en forêt privée morcelée et travaux d'intérêt général sur le plateau de la Féclaz

Dans la commune de « Les Déserts » (Savoie) le massif forestier composé essentiellement d'épicéas fait l'objet de fortes attaques de scolytes (*Ips typographus*) depuis l'automne 2014. Sur des sols pauvres (rochers, lapiaz), la présence de nombreux arbres renversés par le vent (chablis), des coupes à blanc de surfaces importantes, combinés au changement climatique, favorisent le développement de ces insectes. Les scolytes appelés communément « bostryches », creusent des galeries sous l'écorce des arbres, ce qui empêche la circulation de la sève. Les attaques entraînent donc la mort des épicéas par dessèchement sur pieds.

D'une manière générale, peu de propriétaires privés se sont mobilisés pour évacuer leurs bois secs ou à terre, ce qui entraîne un risque important d'incendie en période estivale.

Le principal frein à la gestion forestière sur le massif est le morcellement foncier. De nombreux propriétaires n'habitent plus sur place, certains ne connaissent pas les limites de leurs parcelles, d'autres encore ignorent qu'ils sont propriétaires.



©TOURNADRE E. - AFCA

Afin de répondre aux perspectives de développement du secteur forêt-bois, les Chambres d'agriculture soutiennent et appuient le développement de filières génératrices d'une meilleure valeur ajoutée pour les producteurs et pour les territoires. L'appui à la mise en place de systèmes d'organisation de filières (associations, coopératives...) permet d'asseoir une économie dynamique, de conserver la valeur ajoutée sur les territoires et auprès des propriétaires, de réguler et de gérer plus intelligemment la pression sur la ressource. A travers des actions d'aménagement de dessertes et de rassemblement de propriétaires, les Chambres d'agriculture ont permis la mobilisation de volumes de bois supplémentaires concourant à cet objectif.



La Fruitière de gestion forestière du Haut-Jura



Face à cette situation, la commune a demandé la réalisation de travaux « d'Intérêt Général ». Elle a été accompagnée par la **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**, le Parc naturel régional du massif des Bauges, les services de la Direction Départementale des Territoires, le Groupement de Sylviculteurs des Bauges et l'ONF.

Il s'agit pour la commune de réaliser des travaux en se substituant aux propriétaires qui ne peuvent pas être identifiés ou qui ne peuvent pas réaliser ces travaux eux-mêmes, afin d'enrayer la prolifération des insectes et de sécuriser le massif forestier (chutes d'arbres, incendies) situé sur un plateau très fréquenté en toute saison (ski de fond, randonnée, VTT, ...).

Le 30 juillet 2018, le Préfet de Savoie a déclaré les travaux d'intérêt général pour une durée minimale de 5 ans.

L'exploitation gérée par la coopérative forestière COFORET a permis de valoriser plus de 10 000 m³ de bois destinés à la construction (charpente, coffrage) et au chauffage (bois énergie). Ces travaux sont réalisés en accord avec les préconisations de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et le service des eaux de Chambéry Métropole.



La Fruitière est une association innovante créée en 2015 qui permet le regroupement de propriétaires privés pour organiser collectivement la gestion durable de leurs parcelles forestières (cotisation de 20 € par compte de propriété et 6 €/ha).

La Fruitière porte les valeurs d'une gestion forestière durable, planifiée sur chaque parcelle jusqu'en 2034 à travers :

- La prise en compte de la multifonctionnalité de la forêt ;
- Des exigences de qualité en matière de travaux d'exploitations ;
- Un service social ;
- La solidarité et la communication entre les propriétaires ;
- La transmission intergénérationnelle d'un patrimoine de qualité ;
- La défense des intérêts des propriétaires ;
- Le développement du territoire jurassien ;
- La préférence accordée aux gestionnaires jurassiens ;
- La priorité accordée aux exploitants locaux ;
- La vente des bois aux scieries à proximité.

Les parcelles sont admises dans la Fruitière de gestion forestière pour la durée du PSG (jusqu'en 2034). L'association choisit tous les 3 ans un gestionnaire sur appel d'offre. Celui-ci gère l'ensemble des parcelles en respectant un cahier des charges strict intégrant toutes les valeurs de la Fruitière.

La Fruitière de gestion forestière fonctionne depuis 2016 sur la communauté de communes d'Arcade. Depuis 2018, la Fruitière intervient dans tout le Haut-Jura. Elle a obtenu la reconnaissance en GIEEF en juin 2018.

Chiffres clés

La Fruitière de gestion forestière du Haut-Jura (fin 2018)

115 propriétaires
435 ha

CHAPITRE 3

ACCOMPAGNER LA MOBILISATION POUR UNE VALEUR AJOUTÉE CONSERVÉE DANS LES TERRITOIRES



Un outil pour la mobilisation groupée, le Plan d'Actions Sylvicoles

En accord avec les propriétaires dans les massifs identifiés, le Plan d'Actions Sylvicoles (PAS) définit des zones correspondant aux grands types de peuplements homogènes au sein desquelles les interventions sont déclinées sous la forme d'un programme pluriannuel de coupes et de travaux. Ce document, constitue le modèle de gestion durable à appliquer au massif.

Sa mise en œuvre repose sur la réalisation de chantiers concertés multipropriétaires volontaires sur les principes fondamentaux de l'aménagement forestier. Il s'affranchit de la structure de la propriété et se base sur un état des lieux de la forêt en deux volets :

- Une description des peuplements ;
- Une analyse des enjeux environnementaux pour mieux prendre en compte la biodiversité.

Tous les ans, les propriétaires se réfèrent au calendrier des coupes et travaux défini par le Plan d'Actions Sylvicoles et, appuyés par le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture ou du CRPF Grand-Est, proposent un secteur d'intervention.

Sous réserve de l'adhésion d'une majorité des propriétaires concernés, le chantier concerté peut alors être réalisé par l'intermédiaire d'un opérateur économique ou par les propriétaires de façon autonome.

A titre d'exemple, l'ASL du Welschborn (Haut-Rhin) a vu le jour en 2013. Avec l'accord unanime des 19 propriétaires, elle a permis l'aménagement de 2 km de chemins forestiers, pistes et places de dépôt. Gisèle MORITZ présidente de l'ASL a naturellement proposé à ses membres la mise en place du Plan d'Actions Sylvicoles du GURNE.

« Ce document a été très bien accueilli, comme pour la réalisation des chemins, les propriétaires ont rapidement compris l'intérêt de réaliser des coupes et travaux en commun (...) C'est une fierté pour nous de voir nos bois exploités par des bûcherons de la vallée et alimenter des scieries locales ».

Chiffres clés

Plan d'Actions Sylvicoles du GURNE (Haut-Rhin) (2013 – 2017)

350 ha

343 propriétaires

1300 parcelles cadastrales

6014 m³ mobilisés pour **63** propriétaires

sur **184** parcelles cadastrales

sur **46 ha**



Produire du bois bûche : vers la professionnalisation des agriculteurs

Dans le département du Lot, sur les sols pauvres des causses, les taillis de chêne pubescent produisent du bois de chauffage d'excellente qualité. Pour les agriculteurs et les propriétaires forestiers cette ressource permet de dégager des revenus complémentaires significatifs et l'émergence de filières locales de bois bûche va de paire avec la professionnalisation des acteurs.

Dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs et des propriétaires forestiers, la Chambre d'Agriculture, en collaboration avec le CRPF, la fédération des CUMA et la MSA, a organisé une journée technique intitulée « Faire son bois de chauffage dans les règles », à laquelle quarante agriculteurs ont participé.

Autour d'une démonstration de matériels forestiers (combiné, fagoteuse, fendeuse, ...) les agriculteurs et propriétaires forestiers présents, ont pu acquérir les connaissances techniques nécessaires à la production de bois de chauffage (choix sylvicoles, opérations d'éclaircies, réalisation d'éclaircies sylvopastorales, pratiques de la coupe, valorisation financière du bois), et prendre connaissance de l'ensemble des aspects réglementaires liés à cette activité (modalités de vente, travail en forêt, statuts et régimes juridiques, fiscalité). A l'issue de la journée, une note de synthèse a été distribuée aux participants.

Cette journée est notamment l'occasion de montrer que des structures comme les CUMA se prêtent bien à l'achat de petit matériel forestiers.

Le succès de cette journée encourage la programmation de journées similaires les années à venir.



« Le PSG : un outil utile en forêt morcelée de montagne »

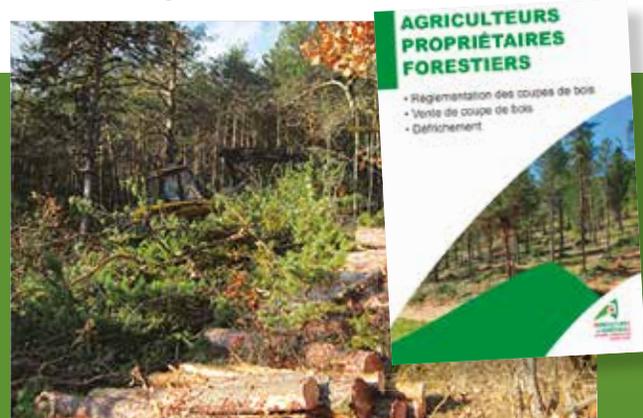
La forêt privée des Alpes du Sud est insuffisamment exploitée pour diverses raisons qui tiennent tant à la nature des peuplements forestiers qu'à l'accessibilité de la ressource et au morcellement du foncier.

La mobilisation de bois supplémentaire, dans le cadre d'une gestion durable, est un objectif commun du Programme Régional Forêt Bois (PRFB) et du Service commun « Valorisation du Bois et Territoire ». Le développement des documents de gestion durable et notamment du PSG (Plan Simple de Gestion) est un préalable souvent indispensable pour les propriétés de plus de 25 ha. Par ailleurs, la suppression de la notion de parcellaire « d'un seul tenant » dans la réglementation a engendré un accroissement du nombre de propriétaires soumis à cette obligation.

Néanmoins, le coût de la réalisation du document de gestion durable est un frein pour les forêts des Hautes-Alpes (05), dont la rentabilité est limitée. C'est pourquoi les **Chambres d'agriculture des départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes**, en collaboration avec le CRPF, ont accompagné des propriétaires forestiers agriculteurs vers la rédaction de PSG.

Dans certains cas, nous avons pu travailler à l'émergence de PSG concertés avec une logique de massif. Dans d'autres cas, le propriétaire bénéficiant d'un PSG est dans l'obligation de s'associer avec des petits propriétaires limitrophes afin de proposer une coupe de bois suffisamment importante susceptible d'intéresser les exploitant forestiers.

Cette logique d'action à l'échelle du massif a permis de lever de nombreux blocages à l'exploitation forestière (création d'une desserte interne dans un massif, droit de passage simplifié et place de dépôt unique, contournement de points noirs). Finalement nous constatons que ces efforts de regroupement conduisent à de très faibles taux de coupes de bois invendues en forêt privée, et à une augmentation des prix de vente des bois.



CHAPITRE 4

ASSURER UNE COMPLEMENTARITÉ EFFICACE ENTRE LES ESPACES

©M.C. MAREAUX - Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

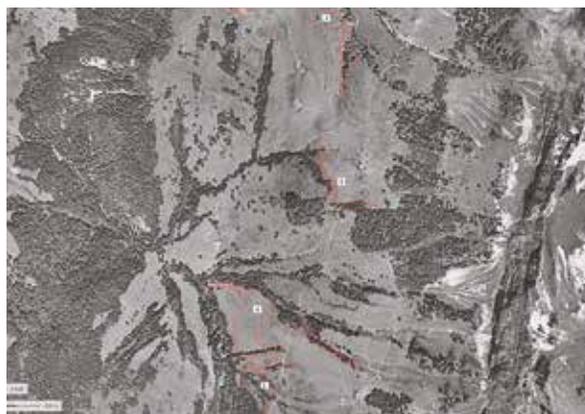


Accompagner les Associations Foncières Pastorales dans des actions de réouverture des espaces enrichés ...

Dans le cadre du Programme Régional « Valorisation du Bois et Territoire », la **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc** met en œuvre des actions de réouverture des milieux enrichés et de mise en valeur des espaces sylvo-pastoraux.

L'intervention de la Chambre dans la gestion de l'interface dynamique entre les surfaces agricoles, pastorales et forestières est nécessaire pour répondre aux enjeux à la fois paysagers, écologiques et économiques des territoires de montagne. La déprise agricole a permis le développement d'accrus forestiers qui doivent être contenus et gérés afin d'éviter que les espaces pastoraux ne se referment. La reconquête agricole répond à un double objectif de production de bois et de production fourragère.

Ces actions peuvent être menées en collaboration avec les Associations Foncières Pastorales (AFP), gestionnaires de ces espaces sensibles, qui sont aussi concernées par les milieux forestiers.



1965

Les espaces pastoraux constituent un enjeu paysager important en montagne : les gestionnaires de ces espaces travaillent à l'interface avec les milieux forestiers, à travers la gestion des accrus forestiers et des friches, et à travers la reconquête pastorale. Les Chambres d'agriculture agissent dans le double objectif de la production de bois et du maintien de la production fourragère. Elles participent également à la médiation agriculture-forêt-chasse et à la prévention des incendies.

... Action de réouverture d'alpage à Bellecombe-en-Bauges (Savoie) ...

Une opération de réouverture des espaces enfrichés a été initiée le 15 Novembre 2018, sur la commune de Bellecombe en Bauges, au lieu-dit « Le Reposoir ».

La **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc** a répondu favorablement à la volonté de l'AFP « du Reposoir » d'intervenir sur les espaces sylvo-pastoraux, pour mettre en œuvre une action de réouverture de milieu dans un objectif de gestion multifonctionnelle des paysages. L'objectif de cette opération était de recenser toutes les zones d'accrus forestiers sur les alpages afin de procéder à la réouverture de ces espaces en y exploitant les bois.

A la suite de la création de l'Association Foncière Pastorale (AFP), une piste sylvo-pastorale a été réalisée en 2012-2013 grâce à l'action conjointe de la Société d'Economie Alpestre (SEA) et de l'AFP.

Aujourd'hui cette piste permet d'envisager l'exploitation des peuplements en place et la valorisation des différentes qualités présentes (charpente, palette et bois énergie). L'animation des opérations est réalisée par les services de la **Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**, notamment la prise de contact avec les propriétaires et la délimitation des parcelles. Dans un second temps, la coopérative forestière COFORET se chargera de la gestion du chantier en travaillant avec des entreprises locales du massif des Bauges.

... Chantier d'exploitation des bois

L'objectif est d'abattre les bois pendant la période d'estive et de les évacuer en fin d'été/début d'automne.

En sortant les grumes non ébranchées des alpages pour les broyer ensuite sur une plateforme située en contrebas, on limite les quantités de rémanents sur les prairies. On évite ainsi de devoir mener des opérations lourdes et onéreuses de broyage qui rendraient le chantier déficitaire.

En 2019, la surface à traiter sera d'une dizaine d'hectares ; potentiellement plus de 200 ha sont concernés pour les années à venir.

Pour la première tranche de travaux, ce chantier est réalisé en accord avec les services de la DDT et en partenariat avec la mairie de Bellecombe-en-Bauges, avec les agriculteurs locaux, l'AFP, la SEA, et avec le Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges.

Chiffres clés

28 propriétaires
35 parcelles
10,5 ha



2017





Une application signalement dégât de gibier créée en Nouvelle-Aquitaine !

Depuis 2017 les **Chambres d'agriculture de Haute-Vienne et Corrèze** mettent à disposition de tous, agriculteurs, sylviculteurs, chasseurs, collectivités, promeneurs, une application gratuite sur smartphone qui permet de signaler, caractériser et géolocaliser les dégâts causés par la faune sauvage.

Actuellement, l'application est uniquement disponible pour les smartphones sous OS Android.

Son utilisation est extrêmement simple. La géolocalisation du dégât est automatique. La caractérisation du dégât repose sur trois critères :

- La cause du dégât, qui se détermine à partir d'une liste de choix (gibier, animal sauvage...).
- Le support du dégât, également dans une liste de choix (cultures, animaux, installations...).
- L'ampleur du dégât (surface, linéaire, nombre de pieds, nombre de têtes...).

Tous les acteurs du monde rural sont invités à utiliser cet outil de signalement qui permettra de mieux connaître les dégâts causés par la faune sauvage.

L'application est en cours de déploiement, en premier lieu dans toutes les **Chambres de Nouvelle-Aquitaine**, puis dans un second temps sur le territoire national.



Chiffres clés

Application signalement dégât de gibier

69 dégâts signalés en Haute-Vienne (en 2017)

107 signalement 2018 en Corrèze (2018)

4 articles publiés dans la presse

Développements en Corrèze

5 Conventions de partenariat signées pour l'accès à la visualisation des données (CRPF, DDT, FDC, Association des Lieutenants de l'ovétole, association environnementale)



Biodiversité et transition écologique via la reconquête pastorale

La durabilité des territoires ruraux repose sur une gestion complexe des équilibres entre milieux fermés, ouverts et semi-ouvert. Face à cet enjeu, il convient de procéder avec méthode et de favoriser la concertation. Sur le territoire du Mont Lozère, la **Chambre d'agriculture de la Lozère** travaille dans cet esprit.

A partir d'une problématique de reconquête pastorale dans un périmètre en voie de fermeture du milieu néfaste aux enjeux de biodiversité identifiés, il a été posé un diagnostic de mobilisation de bois. L'accompagnement du projet par la Chambre d'agriculture a porté sur les aspects tant techniques qu'administratifs, juridiques et réglementaires.

Au printemps 2019, ce travail d'animation va permettre à la fois de rouvrir le milieu pour le maintien de la biodiversité, de sécuriser la surface fourragère d'un éleveur et d'alimenter la filière bois énergie locale.



Chiffres clés

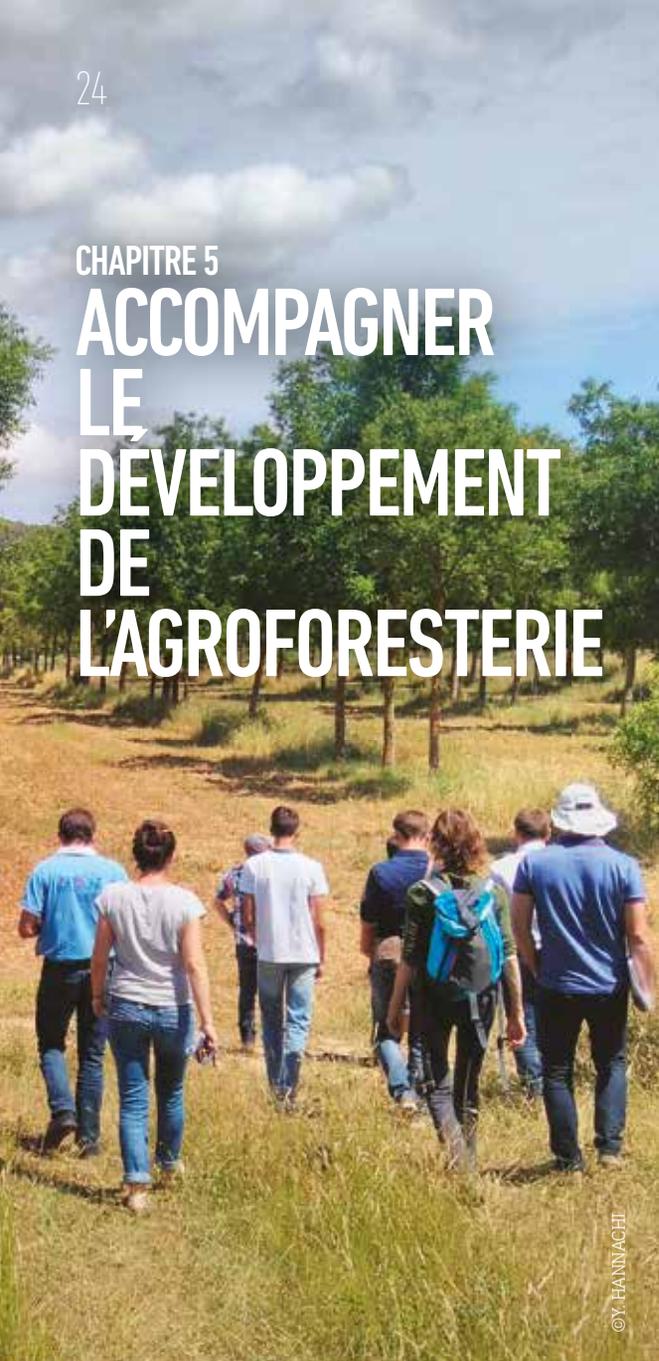
Projet de reconquête pastorale sur le territoire du Mont Lozère

20 ha

650 tonnes de bois à mobiliser

CHAPITRE 5

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE



© Y. HANNACH



L'agroforesterie, une voie pour la diversification des exploitations agricoles

Les Chambres d'agriculture d'Auvergne Rhône-Alpes promeuvent l'Agroforesterie et l'Agroécologie à travers des formations destinées aux agriculteurs ou aux porteurs de projets.

L'accompagnement des agriculteurs à travers une approche en trois phases favorise l'émergence des projets et leur réalisation :

- Phase 1 : Diagnostic du système d'exploitation existant lors d'une visite-conseil ;
- Phase 2 : Structuration d'un réseau interdépartemental de pratiques agroforestières (parcelles témoins) représentant la diversité des systèmes agroforestiers, et intégration des nouveaux projets au réseau pour favoriser l'échange d'expérience ;
- Phase 3 : Valorisation des références techniques et communication autour des réalisations en cours auprès des agriculteurs et des porteurs de projets.



Auxil'haie : une appli pour des haies riches en auxiliaires de culture

Avec Auxil'haie, quelques clics suffisent pour établir une première liste d'essences adaptées à votre production. Vous êtes agriculteurs ou conseillers, n'hésitez pas à le tester.

Créée par les Chambres d'agriculture pour l'ensemble de la France métropolitaine, Auxil'haie est une application web en libre accès permettant de concevoir des haies ou des systèmes agroforestiers propices aux insectes entomophages.

Attention planter c'est un métier ! C'est pourquoi nous vous invitons à prendre contact avec un technicien agroforestier.



Le développement de systèmes agroforestiers, en réponses aux problématiques de changement climatique, d'érosion des sols et plus généralement de résilience agroécologique des exploitations agricoles, nécessite de croiser des compétences agricoles et forestières. L'agroforesterie offre de nombreuses perspectives de diversification des productions et des revenus, en réduisant l'usage des intrants tout en augmentant les performances technico-économiques en matière de productions agricoles en particulier. Les différentes associations d'arbres avec les grandes cultures, le maraîchage, ou l'élevage, favorisent la biodiversité et permettent de lutter contre les ravageurs et certains effets du changement climatique. Enfin, dans certains territoires, l'agroforesterie peut participer à la lutte contre les feux de forêts.



Agroforesterie et pâturage intensif en rotation

« A 25 ans, étant jeune installé, je voulais créer un capital retraite : j'exploiterais et vendrais les bois d'œuvre à ma retraite. La parcelle de 6,5 ha a été divisée en paddocks. Quand les vaches tournent sur sept parcelles, on a une optimisation formidable de l'herbe, sans aucun gaspillage. Ce système nous a aussi permis d'avoir de belles lignes droites pour la fauche. Donc, comme la largeur des lignes est adaptée à nos outils, on optimise aussi le matériel. »

En Loire-Atlantique, les producteurs laitiers créent et gèrent des paddocks innovants inspirés du bocage traditionnel, sur le mode du pâturage intensif en rotation : en s'appuyant sur les éléments structurants du paysage en place ou nouvellement installés (haies et arbres isolés), des clôtures amovibles organisent la rotation des animaux sur les pâturages.



Ces systèmes présentent de nombreux avantages :

- La taille du paddock est conçue pour une rotation de pâturage de 2 ou 3 jours, ce qui contribue à maximiser la quantité et la qualité du fourrage. S'il y a plus de parcelles disponibles que nécessaire, celles-ci peuvent être fauchées pour la production de foin ou bien cultivées. De plus, la taille réduite des enclos limite les refus de pâturage ;
- L'ombre des arbres contribue au bien-être des animaux ;
- Les animaux ne traversent pas les limites marquées par les arbres et s'adaptent rapidement au nouveau sentier, sans endommager les clôtures ;

Enfin, les agriculteurs gagnent du temps car les distances à parcourir sont plus courtes.



Création de l'association de planteurs « Haies Ariégeoises »

L'impulsion de la **Chambre d'agriculture de l'Ariège**, en partenariat avec la fédération des chasseurs, a conduit à la création de l'association de planteurs « Haies ariégeoises ». L'association fonctionne depuis octobre 2018. Elle est soutenue financièrement par la région Occitanie, le Département de l'Ariège et la communauté de communes Portes d'Ariège Pyrénées.

En 2018, des agriculteurs, des collectivités, des particuliers et des entreprises se sont mobilisés pour implanter des haies champêtres sur les parcelles des agriculteurs du collectif. Le collectif s'est structuré en association afin de pouvoir mobiliser des subventions publiques permettant d'assurer un accompagnement technique. Enfin, l'association a convaincu plusieurs financeurs de soutenir ces démarches dans la durée.

Chiffres clés

34 membres dont **22** agriculteurs, **7** particuliers, **3** communes, **1** entreprise, la **Chambre d'agriculture de l'Ariège** et la **Fédération départementale des chasseurs**

En 2018

26 projets de plantation
10 000 mètres linéaires de haies

En 2019 (prévisionnel)

12 000 mètres linéaires de haies



Etude d'un projet agroforestier intra-parcellaire à titre démonstratif et expérimental

Dans le cadre du Concours Arbres d'Avenir 2018, la Chambre d'Agriculture de Bretagne a accompagné le projet agroforestier intra-parcellaire d'un éleveur laitier sur le Nord Finistère. Ce projet a permis d'élaborer une méthode visant à identifier les critères à prendre en compte (pédologie, climat, relief, occupation du sol...) dans le diagnostic et à définir le modèle agroforestier répondant aux attentes de l'agriculteur. Ce dernier souhaite intégrer des arbres dans son système d'exploitation pour améliorer le cadre de vie des animaux (ombrage, abri).

7,20 hectares de prairie pâturée ou fauchée sont concernés par ce projet. 14 espèces ont été implantées pour un total de 300 plants, soit une densité de 42 arbres à l'hectare.



CHAPITRE 6

PROMOUVOIR L'UTILISATION DU BOIS SOUS TOUTES SES FORMES

© Service commun VBT Grand Est



Promouvoir le bois pour la construction des bâtiments agricoles

Depuis de nombreuses années, le développement de la construction bois est un véritable enjeu, pour valoriser la ressource du massif forestier des Vosges et faire vivre la filière locale de première transformation, notamment au travers de la promotion du bardage bois.

En particulier, la construction de bâtiments agricoles en bois demande une expertise spécifique développée par les Chambres selon trois axes :

- mettre en avant le matériau bois comme réponse adaptée aux principales contraintes de qualité d'ambiance dans les stabulations ;
- promouvoir la construction bois avec une attention particulière à l'intégration paysagère qui valorise l'image de la production agricole ;
- être porteur d'expérience et véhiculer un réel savoir-faire.

En partenariat pour certains projets avec le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE), les conseillers des **Chambres d'agriculture de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et des Vosges**, accompagnent les porteurs de projets et les entreprises sur site afin de garantir la pérennité des projets. La collaboration avec le CAUE permet de définir une image valorisante des bâtiments agricoles dans le respect des contraintes de la production animale.

Aujourd'hui nous savons utiliser du bois en construction agricole. Nous enrichissons régulièrement notre cahier des charges de pose des bois. Nous conseillons les entreprises sur les aspects techniques de la construction de bâtiments agricoles en bois (schémas de fabrication, visite suivi). Notre démarche sécurise les porteurs de projets et véhicule une image positive du matériau bois.

L'utilisation de bois local est un levier efficace pour l'appui au maintien et au développement de l'emploi pour plus de vie dans les territoires. La part de marché des bâtiments agricoles dans les constructions neuves en bois est en forte croissance. En outre, les Chambres d'agriculture sont largement impliquées dans des démarches territoriales de valorisation de bois (issu de la forêt ou de l'agriculture) à destination énergétique. Les actions d'appui aux SCIC, aux CUMA et aux autres organisations collectives en sont de bons exemples.



Partenariat Chambre d'agriculture - CAUE pour la promotion de l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles

Afin de poursuivre les efforts de la **Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes** dans le domaine de la promotion de l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles, un nouveau partenariat vient d'être conclu avec le CAUE des Hautes-Alpes.

Cette nouvelle convention complète celles déjà engagées avec l'interprofession Fibois et l'ADFFA des Hautes-Alpes (centre de formation des agriculteurs).

Plusieurs actions seront mises en place dans les prochains mois :

- L'élaboration de fiches conseils ;
- Une communication renforcée auprès des agriculteurs ;
- Des permanences conjointes à la Chambre d'agriculture afin d'apporter un conseil personnalisé ;
- La tenue de stands communs lors des événements à destination du public agricole ;
- Des visites de bâtiments de référence.

L'objectif est de renseigner et d'orienter au mieux les agriculteurs afin qu'ils aient toutes les cartes en main pour faire le meilleur choix avant la construction d'un bâtiment. Les avantages de l'utilisation du bois en circuit court sont mis en avant, notamment avec les entreprises adhérentes à la marque « Hautes-Alpes-Naturellement » et au label « Bois des Alpes ».

Le bois énergie se développe dans des filières territorialisées grâce aux CUMA

Au fil du temps, le bois énergie a été de moins en moins utilisé dans les exploitations agricoles, en partie en raison du travail fastidieux à fournir pour produire le volume de bûches d'une saison de chauffage.

Grâce à la mécanisation il est possible de diminuer de façon importante la pénibilité du travail et le temps à consacrer à la production de cette énergie. Les broyeurs à plaquettes pour le bois déchiqueté et les coupeurs-fendeurs pour le bois bûches, sont des outils fiables et dont les gammes commercialisées permettent de répondre à différents degrés d'utilisation.

Cependant, ces outils demandent un investissement très important pour une exploitation agricole. Un agriculteur seul en ferait une utilisation annuelle limitée associée à des coûts de production trop élevés.

L'achat et l'utilisation de ses matériels en CUMA répond parfaitement à l'usage des outils de production de bois énergie. Cela convainc des agriculteurs à réutiliser ou à ne pas délaisser cette forme d'énergie au profit d'énergie fossile. Certains adhérents décident de commercialiser une partie de leur production en diversification de leur activité.

Chiffres clés

Dans les Hautes-Alpes, le conseiller « Bois énergie » accompagne **5** CUMA qui réunissent **63** exploitations agricoles

Chaque année elles produisent **2 200 m³** de bois énergie qui sont intégralement consommé sur le département.



CHAPITRE 6

PROMOUVOIR L'UTILISATION DU BOIS SOUS TOUTES SES FORMES

© Service commun VBT Grand Est



Elevage : et si on essayait le paillage bois ?

L'APCA et l'IDELE ont mené une enquête auprès de 70 interlocuteurs, dont plus de la moitié d'éleveurs, afin d'appréhender les effets de la présence d'arbres et de haies dans les exploitations. Ces enquêtes réalisées dans six zones géographiques contrastées (topographie, climat...) ont montré que les éleveurs plébiscitent les arbres pour le bien-être qu'ils procurent aux animaux. Pour valider cette intuition, des mesures de température ont été effectuées : des thermomètres ont enregistré jusqu'à 6°C de moins sous les arbres lors d'épisodes caniculaires par rapport aux sites sans arbres (moyenne 4-5°C).

Les arbres sont également intéressants en hiver. Là où il y a de l'élevage, il n'y a pas forcément de paille : plusieurs départements d'élevage sont importateurs nets de paille. En revanche, là où il y a de l'élevage, on trouve presque toujours des arbres et du bois. Il s'agit alors d'évaluer la faisabilité de la mobilisation de la ressource bois des haies champêtres et arbres isolés pour contribuer à pallier localement les déficits de paille.

Le lycée de Montluçon et un groupe de quatorze éleveurs animés par les **Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes** ont essayé différentes modalités d'incorporation de bois dans le paillage de bovins charolais, agnelles et brebis suitées. Du paillage bois seul et différentes associations de couches de bois et de paille ont été expérimentés.

Le paillage qui a donné le plus de satisfaction est constitué d'une couche primaire de bois de 10-15 cm, recouverte d'un paillage classique.

D'après les résultats obtenus, cette technique permet d'économiser de la paille une première fois par substitution, puisque le premier paillage est réalisé avec de la plaquette bois, puis une seconde fois par économie d'apport, parce que les besoins d'ajouts de paille sont



Etude technico-économique sur la mobilisation de bois énergie en forêt bretonne

La forêt bretonne constitue une ressource significative en bois énergie, et pourtant certains bois issus d'opérations sylvicoles sont peu valorisés. Entre 2015 et 2017, Le CETEF du Morbihan et la **Chambre d'agriculture de Bretagne**, en partenariat avec le CRPF de Bretagne et l'association AILE, a mené une étude sur la mobilisation de plaquettes forestières en Bretagne, financée par le Conseil Régional et l'ADEME.

moins importants que dans le cas de l'utilisation de la paille seule. Pour les éleveurs, cette économie est significative dans un contexte de pénurie de paille.

Par ailleurs, et cela reste à confirmer, l'expérimentation suggère des températures légèrement inférieures sur litière plaquette. Les résultats montrent également qu'il est possible de réduire le travail d'astreinte grâce à ce type de paillage.

Si toutes les expérimentations n'ont pas débouché sur des conclusions définitives et directement mobilisables en terme d'application, la diversité des résultats a mis en évidence l'importance de la maîtrise de la qualité des plaquettes en calibre et en humidité (inférieure à 25 % d'humidité, comme la plaquette bois énergie pour les chaudières de moins de 600 kW), et d'une évaluation vigilante de la propreté des animaux (dès qu'un substrat de plaquettes est saturé, il devient vite salissant).

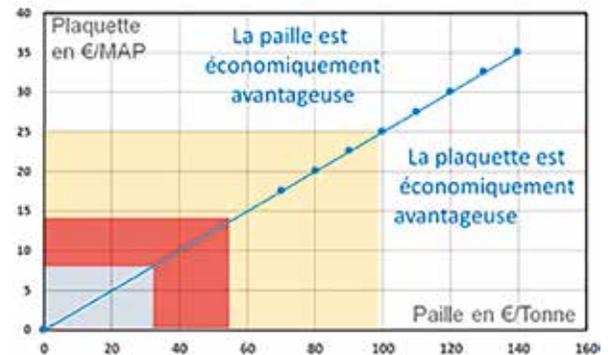
Les éleveurs ayant utilisé le paillage bois ont témoigné du fort pouvoir absorbant de la plaquette et d'une bonne portance. Ils ont aussi indiqué que la litière était plus sèche, permettant à la paille surajoutée de rester propre plus longtemps.

Les recherches à venir pourront porter sur les effets de l'utilisation de différents calibres de plaquette bois, sur la qualité des fumiers issus de ces litières, sur la transformation de la litière en compost, le devenir de ce compost de litière à base de plaquettes dans les sols (cet aspect devrait être traité dans le cadre du projet Climagrof (CasDAR)). Les aspects sanitaires relatifs à l'utilisation de la plaquette en litière pourront également être approfondis.

Nous avons ainsi pu montrer que sous certaines conditions, la plaquette agroforestière est une alternative crédible à l'utilisation de la paille, tant au plan économique que du point de vue du confort des animaux. Enfin, cette pratique

offre un débouché permettant une valorisation de la haie champêtre, jusque-là peu exploitée.

Pour conclure, la substitution de la paille par la plaquette bois est réalisable, mais l'utilisation de la plaquette demande une certaine technicité. Malgré tout, la litière plaquette semble répondre à l'enjeu d'un bien-être animal préservé, et son utilisation se traduit par des économies potentielles pour l'éleveur.



Selon le prix d'achat de la matière première et selon le mode de production de la litière, l'utilisation de la plaquette comme litière peut s'avérer financièrement plus intéressante que l'utilisation de la paille.

Elle a vocation à établir des références techniques et économiques à partir de 10 chantiers tests réalisés dans des peuplements pauvres éligibles au programme « Breizh Forêt Bois ». Huit d'entre eux sont concernés par la mesure « Transformation » (peuplement pauvres de plus de 30 ans) et les deux restants par la mesure « boisement » (peuplement de moins de 30 ans issu d'un enrichissement de délaissés agricoles). L'analyse détaillée par chantier proposée dans cette étude a permis de définir des coûts de revient, des rendements par opération (abattage, débardage, déchetage, transport) et le niveau de rémunération pour les propriétaires.



CHAPITRE 7

ACCOMPAGNER DANS TOUTES SES FORMES LE REGROUPEMENT DE PROPRIETAIRES



©Y. HANNACHI



L'exemple d'une extension d'ASA

La **Chambre Interdépartementale d'agriculture du Doubs territoire de Belfort** anime et pilote les projets de regroupement de propriétaires visant à développer la desserte forestière. Ces projets sont menés dans le cadre spécifique des associations syndicales autorisées (ASA) qui permettent à ce type de structure de bénéficier d'aides issues du fonds FEADER.

L'ASA de Plaimbois du Miroir sise dans le canton de Morteau regroupe 71 propriétaires représentant une surface de 348 ha. Cette ASA a vu le jour en 1992 suite à enquête publique, et depuis, plusieurs tranches de travaux d'aménagement ont eu lieu. Au total 9 km de routes et 8 km de pistes ont été aménagés dans ce massif depuis 17 ans. La configuration du terrain, montagneux, rend les exploitations forestières délicates et les aménagements effectués ont permis de faciliter grandement les travaux forestiers.

Dernièrement, l'ASA vient de réaliser une tranche de travaux subventionnés qui ont été suivis par le conseiller forestier de la Chambre d'agriculture. L'étude technique, le montage du dossier de financement, la préparation de l'appel d'offres et le suivi des travaux sont accompagnés par la Chambre d'agriculture. Au total 684 m de routes, 1435 m de pistes et deux places de dépôts ont été créés, le tout pour un montant de travaux de 55 463 euros HT, financés à hauteur de 70 % par l'Union européenne et par le Conseil départemental.



Les regroupements de propriétaires forestiers peuvent prendre différentes formes allant du « Groupe de progrès » (les Chambres d'agriculture accompagnent 1/4 de ces groupes), au Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier, en passant par l'Association syndicale autorisée... Les Chambres d'agriculture promeuvent, appuient et accompagnent toutes ces formes de regroupement visant à améliorer la connaissance, la mise en valeur des bois ou encore leur commercialisation.



Animation autour de la création d'un GIEFF

Conscients des contraintes liées au morcellement de la toute petite propriété forestière, et suite à un travail de concertation mené localement, trente-six propriétaires forestiers, couvrant une surface cumulée de près de 60 ha, ont souhaité se regrouper afin d'organiser des coupes de bois de taille suffisante, susceptibles d'intéresser des exploitants forestiers. Parallèlement, ces propriétaires ont souhaité s'inscrire dans l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion en commun formalisant l'aboutissement de ce travail de restructuration foncière. Cette démarche doit être soulignée dans la mesure où elle n'était pas obligatoire, chacun des participants restant propriétaire de ses parcelles.

Compte tenu du coût élevé de la rédaction de ce document du fait du morcellement foncier, la Chambre d'agriculture a accompagné les propriétaires dans la recherche de financement. La création d'un GIEFF a été privilégiée. Toutefois, pour être éligible à cette qualification et aux aides à la rédaction d'un plan Simple de gestion, des prospections supplémentaires ont été conduites dans les communes voisines afin d'atteindre le seuil de 100 ha, à partir duquel la constitution d'un GIEFF est possible. Un dossier de reconnaissance du GIEFF a pu être déposé auprès de la DRAAF.

Parallèlement, l'accompagnement des propriétaires se poursuit avec l'objectif d'organiser prochainement une exploitation dans ce massif qui n'avait jusque là pas pu bénéficier d'opération de gestion.

Il faut souligner l'aboutissement d'une telle démarche de regroupement de gestion : sous cette forme, c'est une première en région « Hauts-de-France ».



De l'impulsion suscitée par un CETEF à la structuration d'un nouveau GIEE

Le CETEF de la Sarthe est animé depuis 57 ans par la **Chambre d'agriculture de la Sarthe**. En 2013, la nécessité d'une recherche appliquée sur les services rendus par l'agroforesterie en élevage est formulée.

La **Chambre de Loire-Atlantique** se saisit de cette idée et mène de 2013 à 2018 une étude intitulée « L'agroforesterie au service de la performance économique et environnementale des élevages » à travers quatre protocoles consacrés (1) au bien-être animal, (2) aux auxiliaires de cultures, (3) aux aspects agronomiques, (4) et plus spécifiquement aux productions végétales, afin de produire des connaissances pratiques et des références de gestion des systèmes d'élevage intégrant l'agroforesterie.

Dans le même temps, les éleveurs de Loire-Atlantique impliqués dans le protocole poursuivent leur réflexion à travers une action collective pouvant déboucher sur la structuration d'un GIEE consacré aux services rendus par l'agroforesterie en élevage.

En 2018, accompagné par la **Chambre de Loire-Atlantique**, le groupe d'éleveur est lauréat d'un appel à projet du Ministère de l'Agriculture intitulé « Agricultures - Produisons autrement » pour l'appui aux collectifs engagés dans la structuration de GIEE.

Au-delà de l'animation pour la création du GIEE, le groupe d'éleveurs de Loire-Atlantique mobilise les résultats de l'étude menée par la Chambre pour impulser l'évolution des systèmes d'élevage.



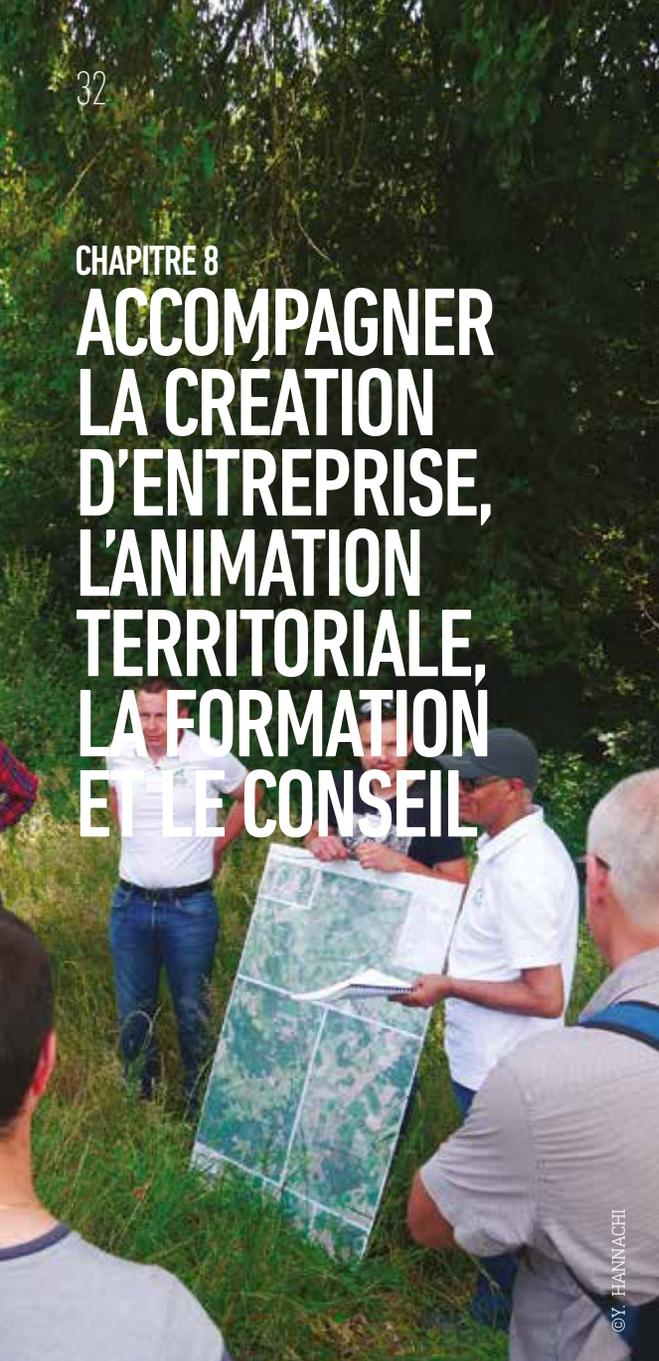
Chiffres clés

Animation autour de la création d'un GIEFF

36 propriétaires
112 ha regroupés environ

CHAPITRE 8

ACCOMPAGNER LA CREATION D'ENTREPRISE, L'ANIMATION TERRITORIALE, LA FORMATION ET LE CONSEIL



©Y. HANNACHI



Un accompagnement des formalités des entreprises forestières indispensable

Les Chambres d'agriculture font valoir leurs compétences en matière de droit du travail (groupement d'employeurs, emplois saisonniers, couverture des risques,...). Les Centres de Formalités des Entreprises (CFE) ont pour mission de faciliter les démarches administratives des entreprises agricoles et forestières à l'occasion de leur création, de la modification de leur situation ou de la cessation de leur activité. Ils permettent aux propriétaires de se déclarer simultanément auprès de l'INSEE (pour l'obtention d'un numéro SIREN), de la MSA, du Centre des Impôts, et, pour les sociétés, auprès du Greffe du tribunal de commerce.

Le service « Valorisation du Bois et Territoire » de Nouvelle-Aquitaine mobilise 0.5 ETP à la gestion du CFE pour les activités forestières.

En Gironde et dans les Landes, respectivement 162 et 303 dossiers de sylviculteurs ont été traités en 2018, soit un tiers de l'ensemble des dossiers traités dans ces deux départements, toutes activités confondues.

Envie de faire le point ? Une question ? Un problème ? Besoin d'aide ? Une visite-conseil s'impose !

L'une des actions de base du conseiller forestier est d'être à l'écoute des attentes des propriétaires forestiers et plus particulièrement de ceux qui disposent de petites surfaces, pour proposer un ensemble de solutions adaptées. C'est le principe de la visite-conseil, le point de départ de toute activité ultérieure de conseil. Le conseil, basé sur une analyse du peuplements, s'intègre dans le projet du propriétaire pour ses parcelles : vision patrimoniale afin de capitaliser au maximum l'accroissement des beaux bois, recherche d'un rendement soutenu impliquant le choix d'essences à croissance rapide, volonté d'extension avec recherche de surface à reconstituer impliquant le choix attentif des essences d'arbres les mieux adaptés, restructuration foncière permettant d'optimiser la gestion de son patrimoine...



En Nouvelle-Aquitaine, avec l'appui du CPFA*, le CRPF et les Chambres fédèrent leurs compétences pour l'animation des groupements forestiers

Une répartition territoriale de l'animation des GPF ou GDF (Groupement de Productivité forestière ou de Développement Forestier) en Nouvelle-Aquitaine, et particulièrement en ex-région Aquitaine, est en place depuis plusieurs années. Ainsi sur 16 GPF ou GDF du territoire de l'ex-région Aquitaine, 6 sont animés par les Chambres d'agriculture, 2 sont co-animés par des binômes Chambre CRPF, et 8 sont animés par le CRPF.

Chaque GPF GDF est représenté par un Président et géré par un conseil d'administration de sylviculteurs, avec l'appui du conseiller forestier du secteur (CRPF ou Chambre). Les groupements permettent au propriétaire d'entretenir une relation privilégiée avec son conseiller forestier, de mettre en œuvre des actions sur des thèmes identifiés et de recevoir des informations sur l'activité sylvicole du secteur.

En 2018, grâce aux tournées forestières, aux voyages d'études et aux actions collectives menées sur les 6 groupements animés par les conseillers forestiers des **Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine**, 1096 sylviculteurs ont bénéficié de conseils pour améliorer la gestion de leurs forêts.

** Le CPFA Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine, oriente et coordonne les programmes d'actions des GPF en collaboration avec le CRPF et les Chambres d'agriculture.*



Suivi d'expérimentations forestières dans le cadre d'un Référentiel Régional

Le Référentiel Forestier Régional, actif depuis 2008, se compose d'environ 140 placettes expérimentales et de démonstration qui sont suivis annuellement par les organismes partenaires : CRPF, ONF, Chambre d'agriculture, CETEF, Fransylva. Ce réseau de placettes est mobilisé pour aborder de nombreuses thématiques comme le comportement et la sylviculture des essences forestières en Bretagne, la mise en place de nouvelles pratiques sylvicoles, la mesure de croissance des peuplements forestiers et leur production, l'impact des techniques sylvicoles sur l'environnement... Ces placettes sont installées chez des propriétaires forestiers volontaires et sont le support de réunions de formation. Elles servent également à alimenter la rédaction de synthèses thématiques : « Régénération naturelle de l'Epicéa de Sitka », « Bilan des essais forestiers consacrés au châtaigner en Bretagne », « Reconstitution de peupleraies productives à partir des repousses spontanées en Bretagne »... sont autant de sujets abordés.

La Chambre d'agriculture participe actuellement à l'élaboration d'un guide du populiculteur breton, qui sera édité en 2019, et au suivi de trois tests de provenances de chêne sessile afin d'évaluer leur croissance et leur comportement face au changement climatique.

Localisation des placettes du Référentiel Forestier Régional en 2015



« Cette activité de conseil permet d'informer les propriétaires au sujet de la réglementation, des aides forestières et des documents de gestion durable, des enjeux de la mobilisation durable du bois pour approvisionner l'industrie régionale au travers d'opérateurs économiques locaux. Elle est également l'occasion d'inciter les propriétaires à rejoindre les groupes de progrès et les organismes de producteurs. »



INDEX RÉGIONAL



| | |
|--|---------|
| Représenter la voix des Chambres d'agriculture dans le débat forestier..... | p.12 |
| Auxil'haie : une appli pour des haies riches en auxiliaires de culture | p.24 |
| Une visite-conseil s'impose ! | p.32-33 |



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

| | |
|--|---------|
| Mobilisation des bois en forêt privée morcelée et travaux d'intérêt général | p.16-17 |
| Accompagner les Associations Foncières Pastorales | p.20-21 |
| L'agroforesterie, une voie pour la diversification des exploitations agricoles | p.24 |



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

| | |
|---|---------|
| « Biens Vacants et Sans Maître » et « Bourse Foncière » | p.15 |
| La Fruitière de gestion forestière du Haut-Jura | p.17 |
| SCOT, PLU et enjeux forestiers | p.22 |
| Elevage : et si on essayait le paillage bois ? | p.28-29 |
| Exemple d'une extension d'ASA | p.30 |



BRETAGNE

| | |
|--|---------|
| Etude d'un projet agroforestier intra-parcellaire à titre démonstratif et expérimental | p.25 |
| Etude technico-économique sur la mobilisation de bois énergie en forêt bretonne | p.28-29 |
| Suivi d'expérimentations forestières dans le cadre d'un Référentiel Régional..... | p.33 |



GRAND EST

| | |
|---|------|
| Un service commun : l'exemple des Chambres d'agriculture du Grand Est | p.13 |
| Les bourses foncières : regrouper pour mieux gérer et mieux mobiliser | p.14 |
| Un outil pour la mobilisation groupée, le Plan d'Actions Sylvicoles..... | p.18 |
| Promouvoir le bois dans les bâtiments agricoles..... | p.26 |



HAUTS-DE-FRANCE

| | |
|--|------|
| Des fiches questions/réponses diffusées sur le portail web | p.13 |
| Animation autour de la création d'un GIEFF | p.31 |



NOUVELLE-AQUITAINE

| | |
|---|------|
| Unis pour la mobilisation des bois en Nouvelle-Aquitaine..... | p.13 |
| « La Nouvelle-Aquitaine ne s'en friche pas ! » | p.15 |
| Une application signalement dégât de gibier créée en Nouvelle-Aquitaine ! | p.23 |
| Un accompagnement des formalités des entreprises forestières indispensable | p.32 |
| Les Chambres fédèrent leurs compétences pour l'animation des groupements forestiers | p.33 |



OCCITANIE

| | |
|---|------|
| Produire du bois bûche : vers la professionnalisation des agriculteurs..... | p.19 |
| Biodiversité et transition écologique via la reconquête pastorale..... | p.23 |
| Création de l'association de planteurs « Haies Ariégeoises »..... | p.25 |



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

| | |
|---|------|
| « Le PSG : un outil en forêt morcelée de montagne » | p.19 |
| Promotion de l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments agricoles..... | p.27 |
| Grâce aux CUMA, le bois énergie se développe dans les filières territorialisées | p.27 |



PAYS DE LA LOIRE

| | |
|---|------|
| Agroforesterie et pâturage intensif en rotation | p.25 |
| De l'impulsion suscitée par un CETEF à la structuration d'un nouveau GIEE | p.31 |

VERS UNE ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT PARTENARIAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

ACTA-INSTITUTS TECHNIQUES ADCF ADEME
AFAC-AGROFORESTERIES AFAF AMF
ASP ADF CNPF ETF FAFSEA FCBA
FNCOFOR FNE FNSAFER FPNRF
FRANCE BOIS FORET
FRANCE BOIS REGION
FRANSYLVA INRA INAO IRSTEA
MAA ONCFS ONF PEFC FRANCE
RÉGIONS DE FRANCE RRF SNCF
UNILASALLE VIVEA ...

En remerciement pour leur participation à la rédaction et à la relecture du document • L'ensemble des parties prenantes des Services communs VBT des régions **Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur** • Le Service «Territoires, Alimentation et Forêts» de la Direction «Economie, Agricultures et Territoires» de l'APCA

Crédit photos • page 12 - photo APCA • page 16 - photo en bas à droite : Service commun VBT Auvergne-Rhône-Alpes • page 17 - photo en bas à gauche : Service commun VBT Auvergne-Rhône-Alpes • page 19 - photo en haut à gauche : Service commun VBT Occitanie, photo en bas à gauche : Service commun VBT Occitanie, photo en bas à droite : Service commun VBT Provence-Alpes-Côte d'Azur, couverture d'un manuel : Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes • page 20 - image en bas à droite : RGD 73-74 1965 • page 21 - image en bas à gauche : RGD 73-74 2017, photo : Service commun VBT Auvergne-Rhône-Alpes • page 22 - carte : Chambre Interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort • page 23 - présentation d'une application : Chambre d'agriculture de Haute-Vienne, photo en bas à droite : Service commun VBT Occitanie • pages 24 - planche Auxil-haie en bas à droite : <https://chambres-agriculture.fr> • pages 25 - photo à gauche : Service commun VBT Pays de la Loire, photo en bas à droite : Service commun VBT Bretagne • page 27 - photo en bas à droite : Service commun VBT Provence-Alpes-Côte d'Azur • page 28 - photo en bas à gauche : Service commun VBT Bretagne • page 28 - photo en bas à droite : Service commun VBT Bretagne, graphique : Projet ARBELE (CasDAR)/AFAF • pages 30 - photo en bas à gauche : Service commun VBT Bourgogne-Franche-Comté • pages 31 - photo en bas à droite : Service commun VBT Pays de la Loire • page 33 - carte : Service commun VBT Bretagne, photo en bas à droite : Service commun VBT Bretagne



#VIENS DANSTACHAMBRE

SUIVEZ-NOUS



www.viensdanstachambre.fr